

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Dominique Capron, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Caroline Driol, Cathy Peloso, Thierry Rutgé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard, Antoine Creze.

Procurations : Stéphane Mastropietro à Patrick Hervé

Absents : 0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Sandrine Gayet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 mars 2021

Séance ouverte à 20h03

La feuille de présence est signée par les conseillers. Deux conseillers suivent la séance par visioconférence, selon la procédure instituée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : Mireille Berthuin et Dominique Capron.

Le lien de visioconférence ayant été diffusé à la population via Revel-infos, plusieurs personnes sont connectées pour suivre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine GAYET

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 21-01-2021 et le 22-03-2021 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour. Elle rappelle que l'ensemble des conseillers devra signer les documents comptables à l'issue du conseil.

Délibération 1 : Approbation du compte de gestion 2020

Coralie Bourdelain explique le principe de la double comptabilité par l'ordonnateur, d'une part, par le Trésorier Public d'autre part. L'ordonnateur produit le compte administratif de la commune et le Trésorier Public le compte de gestion, lesquels se doivent de concorder exactement.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Vote du compte administratif 2020

Coralie Bourdelain propose l'élection de M. Hervé, 1er adjoint, comme président de séance pour le vote du compte administratif. Elle rappelle les grandes masses financières de la commune et montre leur concordance avec le compte de gestion.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante. Le vote a lieu après que Madame la Maire ait quitté la salle.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Affectation des résultats

Pas de questions de l'Assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Vote des taxes

Patrick Hervé, rapporteur, explique le changement survenu suite à la suppression de la taxe d'habitation : le taux départemental de la taxe sur le foncier bâti disparaît, mais il est reporté sur le taux communal. Les taux demeurent inchangés.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Vote du budget primitif 2021

Coralie Bourdelain présente le budget de fonctionnement et d'investissement. Elle précise le montant des subventions attendues à hauteur de 80% sur les projets d'investissements : aménagement de la place de la mairie et rénovation énergétique de l'école maternelle. Elle précise également que pour des raisons de calendrier des entreprises, les travaux seront programmés sur l'été 2022.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **14 VOIX POUR**

1 ABSTENTION – Mme Bouchard

Délibération 6 : Vente de bois de chauffage aux particuliers

Vincent Pelletier rapporte le projet de délibération.

Coralie Bourdelain demande à ce qu'une communication exhaustive soit faite à ce sujet, afin que tous les Revélois puissent être informés.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 7 : Convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2020 » - autorisation à signer

Sandrine Gayet rapporte le projet d'équipement de deux classes de l'école maternelle en vidéoprojecteurs interactifs et équipements connexes, subventionné à hauteur de 50% par le Ministère de l'Education Nationale.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 8 : Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (outil PAEN) – avis du conseil sur le lancement d'une réflexion sur notre commune

Christophe Corbet demande quels sont les moyens disponibles pour appliquer la volonté politique de préserver les espaces agricoles. Coralie Bourdelain explique que la classification des terrains sera figée par les documents d'urbanisme.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 9 : Mise en œuvre du forfait Mobilités Durables

Coralie Bourdelain explique la mise en place de ce forfait incitant les salariés de la commune à venir travailler sans utiliser en solo leur voiture individuelle.

Frédéric Géromon demande si ce sujet a été travaillé en concertation avec les agents municipaux, par exemple en proposant une organisation de covoiturage.

Coralie Bourdelain précise que les salariés n'ont pas été associés à cette décision : ce forfait leur sera proposé, sans obligation de leur part d'y participer.

Modalité de vote : **13 VOIX POUR**

2 ABSTENTIONS – Mme Peloso et M. Géromin

Délibération 10 : Autorisation d'emprunt

Madame la Maire précise que la commune a été conseillée par la Trésorière publique dans cette décision. Celle-ci a estimé que les finances de la commune lui permettait d'augmenter son niveau d'endettement sans risque.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **13 VOIX POUR**

2 ABSTENTIONS – Mme Bouchard et M. Géromin

Délibération n°11 : Autorisation de recours au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère

Coralie Bourdelain explique la nécessité dans laquelle la commune peut se trouver de faire appel au service de bourse de l'emploi du Centre de Gestion de l'Isère pour remplacer des absences d'agents spécifiques rapidement.

Patrick Hervé s'étonne que le CDG38 demande aux communes de délibérer sur un sujet pour lequel elles cotisent de fait.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **13 VOIX POUR**

1 ABSTENTION – Mme Peloso

Délibération n°12 : Modification de la demande d'aide au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée "mise en valeur des espaces pastoraux"

Coralie Bourdelain rappelle que cette délibération a été prise au conseil municipal du 21 janvier 2021. Il s'agit simplement d'un ajustement du montage financier, pour la réparation du captage d'eau à la cabane du Colon et la mise en place d'une signalétique sur le bivouac à la Pra.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°13 : Adoption de l'Assistance à Membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère, relative au projet de réalisation pastorale suivant reprise d'adduction d'eau au chalet du Colon et signalétique sur la Pra

Coralie Bourdelain explique qu'il s'agit du même sujet que la délibération précédente, concernant la partie d'assistance au membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°14 : Application du régime indemnitaire pour un agent en détachement

Patrick Hervé rapporte que la commune a recruté par voie de détachement, pour remplacer un agent des services techniques, un agent issu de la fonction publique d'Etat. La commune souhaite le faire bénéficier de l'application immédiate du régime indemnitaire auquel les agents municipaux peuvent prétendre après 6 mois de service.

Antoine Crezé demande à quelle somme s'élève cette indemnité. Patrick Hervé lui répond que cela correspond à un 13ème mois versé mensuellement.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°15 : Candidature au portage de l'animation du site Natura 2000

Coralie Bourdelain présente la candidature de la commune au portage de l'animation Natura 2000 et souligne l'importance de pérenniser cet emploi.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°16 : Constitution de provision pour créances douteuses

Coralie Bourdelain explique que la Trésorière Publique nous demande désormais de prévoir une provisions pour les créances admises en non-valeur, c'est-à-dire comptablement non recouvrés. Il s'agit le plus souvent de reliquats de factures d'eau ou de restauration scolaire.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°17 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Coralie Bourdelain explique que cette délibération concerne les jobs d'été et agents recrutés pour le service de ménage et de plonge du centre aéré.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°18 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Coralie Bourdelain explique que cette délibération concerne le recrutement d'un salarié pour effectuer le suivi et l'animation de l'étude faune-flore programmée sur le site de Freydières.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°19 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Coralie Bourdelain explique que cette délibération concerne le remplacement ponctuel d'agents, en particulier dans le service périscolaire.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°20 : Demande de subvention au titre du programme LEADER Belledonne

Coralie Bourdelain rapporte que la mairie prévoit de réaliser une étude faune-flore sur le site de Freydières. Cette étude bénéficie d'un financement du programme européen LEADER à hauteur de 64%.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°21 : Demande de subvention au Département de l'Isère au titre du programme Biodiversité et territoire

Coralie Bourdelain rapporte que la mairie prévoit de réaliser une étude faune-flore sur le site de Freydières. Cette étude bénéficie d'un financement du Département de l'Isère à hauteur de 16%.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°22 : Demande de subvention pour travaux sylvicoles 2021

Vincent Pelletier rapporte la nécessité de demander une subvention pour la réalisation des travaux annuels d'entretien de la forêt communale par l'ONF.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°23 : Demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle

Coralie Bourdelain explique que cette délibération correspond à un réajustement des montants de travaux et d'études lié à l'évolution du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Délibération n°24 : Autorisation à signer l'achat de la maison cadastrée AB 267

Coralie Bourdelain rapporte la délibération l'autorisant à signer l'acte de vente de la maison cadastrée AB267.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

Questions diverses : néant

L'ordre du jour est épuisé. Mme La Maire invite le public à s'exprimer. Pas de questions du public.

Séance clôturée à 21h50.


Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel



